

SherpaTM 0.8 GR

INSECTICIDE

UFI: W5XN-KX1M-VT07-VJJT

Insecticide du sol à large spectre
Breed spectrum bodeminsecticide



Une application obligatoire par diffuseur en fonction de la culture

Verplichte toepassing met verdeeldop afhankelijk van het gewas



Détenteur de l'agrément/En product van:

SBM Développement
60 chemin des Mouilles
69130 Ecully - FRANCE

© Marques enregistrées SBM Développement, Marseille, France

Distributeur/Verdeeld door:
Dow AgroSciences B.V.
Kunstlaan 44
B-1000, Brussel, België
Website : www.corteva.be

CONTENU/INHOUD

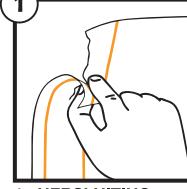
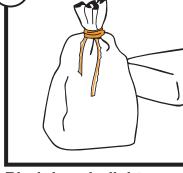
12kg

Sherpa™ 0.8 GR



INSECTICIDE

Soulever la bande de papier et détacher un des liens.
Verwijder de papierstrook en trek één van de touwtjes los.

1^{re} REFERMETURE : Saisir le premier lien**1e HERSLUITING: Neem het eerste touwtje****2 Nouer le sac****Bind de zak dicht****2^{de} REFERMETURE : Saisir le second lien****2e HERSLUITING: Neem het tweede touwtje****3 Nouer le sac****Bind de zak dicht****CONSEILS DE PREMIERS SECOURS**

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

En cas d'ingestion: Rincer la bouche. Appeler le CENTRE ANTIPOISONS (BE tel: 070/245.245, LUX tel: 352/8002.5500) ou un médecin.

En cas d'inhalation: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler le CENTRE ANTIPOISONS (BE tel: 070/245.245, LUX tel: 352/8002.5500) ou un médecin en cas de malaise.

En cas de contact avec la peau: Enlever les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

En cas de contact avec les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

Remarques pour le médecin

Cyperméthrine appartient aux pyréthrinoïdes. Ces produits peuvent causer une demi-heure après exposition des réactions spécifiques de picotements, de sensation d'irritation ou une sensation cutanée réduite. Ces symptômes sont temporaires et sont à discerner d'un possible effet irritant ou allergique.

USAGES, DOSES D'EMPLOI ET CONDITIONS PARTICULIÈRES D'APPLICATION

Sherpa™ 0.8 GR est un insecticide granulé à base de cyperméthrine (famille des pyréthrinoïdes), actif par contact et par ingestion, qui agit sur un grand nombre de ravageurs des cultures : de la mouche des légumes et les aliases aux insectes du sol, en particulier sur la chrysomèle du maïs et les taupeaux (en localisation).

Usage en maïs, mais doux, carotte, céleri-rave, persil à grosse racine et cerfeuil tubéreux, panais, pomme de terre et plants, colza d'hiver et d'été, en plein air.

DOSES AUTORISÉES ET MODE D'APPLICATION :

Culture	Ravageur	Application	Nombre d'application par an	Doses	Diffuseur queue-de-carpe DXP®	Délai avant récolte	Mesures de réduction de risque
Mais	Taupeaux	En localisé, incorporation au moment du semis	1	12 kg/ha	QDC DXP®	—	—
Mais doux	Chrysomèle des racines du maïs	En localisé, incorporation au moment du semis	1	12 kg/ha	—	—	—
Carottes	Mouche de la carotte	Incorporation au moment du semis	1	12 kg/ha	—	120 jours	Zone tampons minimale de 1 m avec technique classique
Céleri-rave	Mouche de la carotte	Incorporation au moment du semis	1	12 kg/ha	—	—	Zone tampons minimale de 1 m avec technique classique
Panais							
Persil à grosses racines et cerfeuil tubéreux							
Pommes de terre	Taupeaux	Incorporation au moment de la plantation	1	24 kg/ha	QDC DXP® L	—	Zone tampons minimale de 1 m avec technique classique
Culture de plants de pommes de terre							
Colza	Taupeaux	Incorporation au moment du semis	1	12 kg/ha	—	—	Zone tampons minimale de 1 m avec technique classique
Tauche	Mouche du chou	Grosse altise du colza					

Décalage de rentrée : non pertinent.

Recommendation d'emploi et -mode d'utilisation

Sherpa™ 0.8 GR est constitué de granulés prêts à l'emploi sans préparation ni dilution préalable. Il s'utilise au moment du semis. L'application doit être réalisée à l'aide de microgranulateurs qui localisent le produit dans la raie de semis ou de plantation en même temps que le semoir ou planteur dépose la graine ou le plant.

Les granulés sont ainsi enfouis dans le sol de façon à créer une barrière de protection autour de la graine ou du plant qui se crée naturellement lors de la fermeture du sillon.

Régler soigneusement le débit de chaque élément de l'appareil de distribution avant le début du traitement et vérifier la régularité de l'épandage pendant le travail.

Sième à une vitesse inférieure ou égale à 6 km/h.

Pour les cultures semées/plantes plus profondément (mais, mais doux et pomme de terre), afin d'assurer une répartition optimale des granulés et d'éviter la protection à la plante ou au plant de la graine de terre, le microgranulateur doit être obligatoirement équipé du diffuseur queue-de-carpe DXP® recommandé par votre distributeur.

Ces diffuseurs queue-de-carpe DXP® peuvent être montés sur semoir à socs ou à disques ou planteur. Les notices de montage ainsi que les diffuseurs sont disponibles auprès de votre distributeur et sur le site www.belem-sav.com.

Précautions d'emploi

Conserver Sherpa™ 0.8 GR dans son emballage d'origine, hermétiquement fermé, à l'abri de la lumière, à température ambiante, dans un endroit sec, aéré et fermé à clé. Pendant toute la durée de manipulation du produit et l'application veiller à porter une tenue de protection adaptée. Après l'application, nettoyer les appareils de traitement sur le lieu même du travail.

Remarques

La dose agréée est la plus petite dose qui garantit la meilleure efficacité dans la plupart des situations. Elle peut être réduite sous la responsabilité de l'utilisateur par exemple dans les cultures gérées selon les principes de la lutte intégrée ou en fonction de l'étendue des effets recherchés ou de la sensibilité variétale. La diminution de la dose appliquée n'autorise pas l'augmentation du nombre maximal d'applications ni la réduction du délai avant récolte.

Avertissements :

Pour assurer la bonne répartition des granulés autour de la graine sur tout le profil du semis ou de la plantation, l'utilisation du diffuseur Queue-de-Carpe DXP® doit être impérativement associée à une préparation de sol fine.

Dans les parcelles fréquemment caractérisées par des forts niveaux d'attaques de taupeaux telles que les terres noires humifères, précédent ou antécédent prairie/Jachère, des attaques pourraient survenir malgré l'application de Sherpa™ 0.8 GR.

Dans toute situation de risque de forte attaque de ravageurs, les mesures agronomiques complémentaires suivantes doivent être impérativement mises en œuvre afin de réduire la durée de sensibilité de la culture, en favorisant une croissance rapide au départ, notamment :

- Engraver, planter,
- Choix de variétés à bonne vigueur au départ,
- Limitation de la profondeur de semis,
- Privilégier les stratégies de double protection (traitement de semence+Sherpa™ 0.8 GR à pleine dose dans la mesure où la réglementation l'autorise).

Dans la mesure où des facteurs externes propres aux conditions agro-climatiques et/ou à la sensibilité spécifique de la culture (qualité de semence, taux de germination énergie germinative, etc.) sont susceptibles d'avoir une influence déterminante notamment pour les cultures cumulant les facteurs de risques (mais doux et semences sur terres noires humifères, les carottes et les cultures mineures associées), l'efficacité de Sherpa™ 0.8 GR ne peut pas être garantie pour toutes les conditions d'utilisation. En cas d'incertitude quant à l'application veuillez consulter votre distributeur. Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnées sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé.

Conduisez sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte sous votre responsabilité de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces.

Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'acte d'agrément.

Emballage vide et surplus de traitement

Après l'application, nettoyer les appareils de traitements sur le lieu même du travail. Réemploi de l'emballage interdit. Bien le vider et l'éliminer via les collectes organisées par les distributeurs partenaires ou tout autre service de collectes spécifique. Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

Sherpa™ 0.8 GR

Produit réservé à l'usage professionnel / Product bestemd voor professioneel gebruik

Insecticide granulé prêt à l'emploi, à positionner au moment du semis ou de la plantation dans la raie de semis ou de plantation à l'aide d'un granulateur fixé sur le semoir ou planteur.

Sherpa™ 0.8 GR est actif par contact et par ingestion et agit sur un grand nombre de ravageurs, de la mouche des légumes et les aliases aux insectes du sol, en particulier sur les taupeaux.

Usage en mais, mais doux, carotte, céleri-rave, persil à grosse racine et cerfeuil tubéreux, panais, pomme de terre et plants, colza d'hiver et d'été.

Gebruiksaanwijzing insecticide in granulaatvorm te gebruiken tijdens het zaaien in de zaaimachine met behulp van een vaste granulaatstrooier op de zaaimachine.

Sherpa™ 0.8 GR is actief door contact en inname en werkzaam tegen een groot aantal plaaginsecten, zoals wortelvlieg/koolvlieg, koolzaadblad en maiswortelboorder en meer specifiek tegen ritnaalden.

Kan gebruikt worden in mais, suikermaïs, wortelen, pastinaak, knolselder, wortelpeterselie en wortelkervel, aardappelen en aardappelpootgoed en winter- en zomerkoolzaad

Contient : GR – granulé à base de cyperméthrine 0,8% p/p (8 g/kg)

Bevat : GR – granulat op basis van cypermethrin 0,8% p/p (8 g/kg)

Famille/Famille: Pyréthrinoïdes (IRAC 3A)/ pyréthrinoïdes (IRAC 3A)

Numeró d'autorisation/Toelatingsnummer: 10104P/B

Numeró d'agrément Lux : L071817-185

Numeró de lot/Lotnummer: voir emballage/zie verpakking

ATTENTION/ WAARSCHUWING

GHS09

UFI: W5XN-KX1M-VT07-VJJT



www.agrirecover.eu

Date de fabrication/Fabricatiедatum: voir emballage/zie verpakking

CENTRE ANTIPOISONS/ANTIGIFCENTRUM : 070/245.245

POUR LE G.-D. DU LUXEMBOURG : (+352) 8002 5500

12kg

CONTENU/INHOUD